



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Madame Bety WAKNINE

Directrice générale

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : (corr. DU : Ph.. Jelli)04/PFU/699486

Réf. DPC : (corr. DPC : B. Lefrancq, A. Totelin) AET-2043-0595/03/2018-371PU

Réf. CRMS : AA/BDG/BXL2024_646_Beyseghem_56_Pâturage_24 Bruxelles, le

Annexe : demande de complément d'information

Objet : BRUXELLES. Rues de Beyseghem, 56, et du Pâturage, 24. Ferme Den Bels

Demande de permis portant sur la restauration et la réhabilitation de l'ancienne ferme en restaurant social et antenne de la Ville, la réalisation d'une nouvelle construction destinée à abriter un espace de co-accueil ▪ **Demande de complément d'information**

Madame la Directrice générale,

En son courrier du 14/10/2019, la Direction de l'Urbanisme a, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 06/11/2019, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certains aspects du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 3 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le CoBAT, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 18/12/2019. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera ensuite communiqué dans les délais impartis.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, nos salutations très distinguées.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DU : Ph. Jelli
BUP-DPC : B. Lefrancq, A. Totelin.